Image not found or type unknown

delais de prevenance pour connaitre son jour de repos hebdomadaire

Par **pirigacho**, le **10/06/2019** à **10:21**

bonjour

y a t il un article de loi qui oblige l employeur a un delai de prevenance pour connaitre son jour de repos

je travaille dans le transport routier voyageur secteur tourisme

et mon employeur nous donne le planning a 15 h pour le lendemain donc nous savons la veille si on est en repos

la convention collective indique que le salarie peut etre informé la veille pour le service a effectuer

le service pour moi veut dire: un service scolaire , un service de ligne , un service occasionel mais moi j aimerais connaitre mon jour de repos au moin 3 jours avant pouvez vous me tenir informer car mon employeur veut rien savoir

merci

cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés